



Avis de Soutenance

Louis-Philippe GRATTON

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Contribution à l'analyse des rapports du droit interne et du droit international en matière culturelle - Étude de droit comparé et de droit international économique

dirigés par Monsieur Serge REGOURD

Soutenue le **lundi 12 décembre 2016** à 14:00

Lieu : UT1 Capitole - 2, rue du Doyen-Gabriel-Marty 31042 Toulouse
salle AR232

Composition du jury proposé

M. Serge REGOURD	Université Toulouse I - Capitole	Directeur de thèse
M. Jean-Marie PONTIER	Université Aix-Marseille	Rapporteur
M. Pierre TRUDEL	Université de Montréal	Rapporteur
M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA	Université Toulouse I - Capitole	Examineur
Mme Marie CORNU	Institut des sciences sociales du politique - CNRS	Examineur

Mots-clés : Mesures culturelles, Exception culturelle, Exemption culturelle, Droit comparé, Droit constitutionnel, Droit international économique

Résumé :

L'antagonisme entre libéralisme et protectionnisme dans les échanges de biens et de services culturels imprègne toute l'histoire contemporaine des négociations commerciales internationales. Il s'explique par le rapport qu'entretient le droit interne avec le droit international en matière culturelle. Une étude de droit comparé vise à identifier les caractéristiques de l'intervention étatique dans le secteur de la culture et d'en proposer une classification. Les fonctions de l'État chargées d'adopter, d'exécuter ou de sanctionner les normes culturelles reposent en effet sur la spécificité de son ordre juridique interne et du fonctionnement de son administration. Ces caractéristiques contribuent ensuite à comprendre la nature des dérogations culturelles au plan international. Si l'État arrête unilatéralement sa législation au plan national, les règles de droit international sont établies en coordination avec les autres États. Les dispositions dérogatoires internationales ne constituent ainsi pas des règles abstraites puisqu'elles tiennent compte des normes existantes issues des différents ordres juridiques internes. Une étude de droit international économique concourt à analyser ces dérogations et à en comprendre la portée normative. Elles déterminent in fine la compatibilité des normes nationales avec les règles du commerce international: elles les sauvegardent ou contraignent l'État à les redéfinir. L'étude entreprise confirme ainsi l'influence réciproque du droit national et du droit international en matière culturelle.